

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac Saint-Jean Est, tenue le lundi, 18 janvier 2010 à 19:30 heures, en la salle des délibérations régulières du Conseil située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. FERNAND BOUCHARD
LES CONSEILLERS : M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENTS : M. RÉJEAN BOUCHARD, maire
M. MAGELLA DUCHESNE
M. DOMINIQUE CÔTÉ

Assistent également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAU, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, secrétaire-trésorier adjoint.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Fernand Bouchard, maire-suppléant, agira comme président de l'assemblée en l'absence du maire, M. Réjean Bouchard. Il déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

01.01.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 21 DÉCEMBRE 2009

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance spéciale du Conseil du lundi 21 décembre 2009.

02.01.10

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le lundi 21 décembre 2009 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

4.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 21 DÉCEMBRE 2009

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 21 décembre 2009.

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 21 décembre 2009 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

5.- CORRESPONDANCE

- Une lettre de Jean-Marc Gibeau, président de l'Agence municipale de financement et développement des Centres d'urgence 9-1-1 du Québec, reçue le 18 décembre 2009. Celui-ci nous explique la mission de l'Agence municipale et joint à cette correspondance un modèle de résolution pour leur permettre de verser à un tiers les sommes qui nous reviennent, avec effet libératoire pour l'Agence

- Le bulletin de liaison de Réseau Biblio Saguenay-Lac-St-Jean, reçu le 18 décembre 2009.

- Une lettre du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, reçue le 18 décembre 2009. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous informe de la parution du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées aux activités de loisir et de sport. Il joint un dépliant nous présentant la procédure à suivre pour faire une demande.

- Une lettre de Jean Grégoire, président de la Corporation des Fleurons du Québec, reçue le 21 décembre 2009. Au nom de la Corporation, il nous invite à participer à la cinquième édition de la classification horticole des municipalités.

- Une lettre de Catherine Verge-Ostiguy, analyste au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, reçue le 21 décembre 2009. Elle accuse réception du formulaire de présentation du projet de relocalisation de la caserne et des organismes culturels soumis par la municipalité dans le cadre du volet 2.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

- Une lettre de Diane Bouchard, directrice générale de l'association forestière Saguenay-Lac-St-Jean, reçue le 22 décembre 2009. Il nous remercie de notre lettre d'appui pour la poursuite du plan d'action "Forêt et bois, une culture à retrouver".

- Une lettre de Kathy Tremblay, directrice générale de la Corporation municipale de Saint-Nazaire, ainsi qu'un extrait du procès-verbal de la séance du Conseil du 7 décembre 2009, reçus le 22 décembre 2009. Mme Tremblay nous informe que le Conseil municipal a appuyé la municipalité de St-Bruno concernant la révision de leur mode de répartition des quotes-parts.

- Une lettre de Denis Lemelin, président national au CUPW, division du STTP, reçue le 22 décembre 2009. Celui-ci nous remercie d'avoir adopté une résolution qui vise le maintien des bureaux de poste publics et du service de livraison du courrier en milieu rural et nous donne un compte-rendu de ce qui s'est fait depuis l'adoption de cette résolution.

- Une lettre de Bernard Angers, président du conseil d'administration, ainsi que le rapport annuel du Camp musical du Saguenay-Lac-St-Jean, reçue le 4 janvier 2010. Suite à leur campagne de financement 2006-2007, M. Angers nous remet le troisième et dernier rapport détaillé de la situation de la Campagne pour 2008-2009.

- Une lettre de Line Bérubé, sous-ministre adjointe au Ministère de la Famille et des Aînés, direction générale des politiques, reçue le 8 janvier 2010. Celle-ci nous invite à prendre connaissance de l'aide-mémoire et des guides d'information joints à la présente concernant le programme de soutien financier visant à favoriser la mise en place de solutions en matière de conciliation travail-famille dans les différents milieux de travail.

- Une lettre de Jean McNicoll, président, et Bertin Riverin, directeur général du Centre de santé et de services sociaux de Lac-Saint-Jean-Est, reçue le 11 janvier 2010. Ceux-ci nous font parvenir une motion de félicitations adoptée lors de leur dernière assemblée concernant la dernière campagne de vaccination massive.

6.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 22 DÉCEMBRE 2009 AU 15 JANVIER 2010

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER	:	35 883.22
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	266 060.01

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER	:	974 949.90
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	32 197.61

04.01.10

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 21 décembre 2009 au 15 janvier 2010,

lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 6830 à 6839; 6885 à 6890; 6892 à 6910; 6912 à 6922; et 415; soient et sont acceptés tel que libérés.

Je, soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 18^{ième} JOUR DU MOIS DE JANVIER 2010

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

7.- CONTRIBUTION ANNUELLE AU JOURNAL LE BRUNOIS

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement de reconduire le protocole d'entente publicitaire en fonction depuis plusieurs années et ainsi d'autoriser le paiement de notre contribution annuelle au journal Le Brunois, au montant de 5 000 \$.

Il est en outre résolu que ce montant soit défrayé en quatre versements égaux de 1 250 \$ chacun payable en janvier, avril, juillet et octobre 2010, tel que mentionné dans ce protocole.

8.- EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT POUR LE REMPLACEMENT D'UN CONGÉ MATERNITÉ

CONSIDÉRANT l'absence indéterminée de notre inspecteur en bâtiment présentement en congé maternité;

CONSIDÉRANT notre volonté d'offrir un service de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT le processus de sélection en cours depuis le 15 décembre 2009;

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures et les entrevues réalisées au cours du processus;

CONSIDÉRANT la qualité des candidats ayant soumis leur candidature;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M. Philippe Lushinchi à titre d'inspecteur en bâtiment jusqu'au retour de Mme Marie Girard, présentement en congé maternité.

Il est entendu que le taux horaire sera de 17.29 \$ par heure et que les avantages sociaux s'appliquent selon la convention collective en vigueur.

Il est en outre résolu qu'il s'agit d'un emploi à temps partiel à raison de 7

heures par semaine de janvier à avril, de 21 heures par semaine en période estivale, et 7 heures par semaine d'octobre à décembre.

9.- DEMANDE DU CORPS DE CADETS POUR UNE NOUVELLE SALLE DE TIR

CONSIDÉRANT que les locaux servant de salle de tir mis à la disposition des cadets de St-Bruno par la Commission scolaire ne peuvent plus être utilisés à cette fin;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bruno cherche à accommoder cet organisme afin qu'il poursuive ses activités dans les meilleures conditions possibles;

CONSIDÉRANT que le Corps de cadets est présent à Saint-Bruno depuis plusieurs années tant par son implication communautaire que par ses activités de formation;

CONSIDÉRANT que les activités de tir doivent être encadrées dans un environnement sécuritaire et contrôlé;

07.01.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement de mettre à la disposition du Corps de cadets de Saint-Bruno les locaux au sous-sol du Dominique Savio pour la pratique du tir.

Il est en outre résolu que ces locaux seront réservés à l'usage exclusif des cadets le samedi matin de 8h00 à 12h00 et que M. Denis Boudreault, directeur des loisirs, soit autorisé à signer les documents relatif à cette entente.

Celle-ci devra être renouvelée sur une base annuelle qui couvrira la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2010 pour cette année, et sera renouvelable annuellement à chaque automne.

10.- VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX CHEVALIERS DE COLOMB

08.01.10

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que ce Conseil accorde une aide financière aux Chevaliers de Colomb pour l'année 2010 pour un montant de 1 250 \$.

11.- ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

CONSIDÉRANT notre volonté d'offrir des services de qualité à notre population;

CONSIDÉRANT les besoins croissants de notre clientèle sportive;

CONSIDÉRANT le nombre important d'utilisateurs de nos parc récréatifs;

CONSIDÉRANT notre volonté d'offrir et de développer le goût pour l'activité physique chez notre population;

CONSIDÉRANT que notre estimation des investissements nécessaires à la mise à niveau souhaitée représente la somme de 80 000.\$;

CONSIDÉRANT que la contribution devant être assumée par la municipalité serait de l'ordre de 50%, soit un montant maximum de 40 000 \$;

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno autorise la présentation du projet et confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet qui seront pris à même les surplus affectés au développement résidentiel.

Il est en outre résolu que cette résolution abroge la résolution 374.12.09.

12.- ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'appuyer le développement économique sur le territoire;

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées par les entreprises en démarrage en terme de liquidité, encadrement et soutien;

CONSIDÉRANT le caractère attractif et dynamique d'une telle politique pour les entreprises;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les compétences municipales qui nous autorisent à adopter une telle politique;

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'adopter la politique en matière de soutien au développement économique local et décrite comme suit :